



Paris le 24 novembre 2010-11-24

Destinataire : Monsieur Denis Valier  
Directeur des ressources Humaines  
Secours Catholique

Objet : NAO accord sur les salaires

Monsieur le Directeur,

La CFDT que je représente dans le cadre de cette négociation ne signera pas le protocole d'accord de la NAO 2011 sur les salaires pour les raisons suivantes :

Elle considère que la façon principale de préserver le pouvoir d'achat des salariés du Secours Catholique est d'augmenter le point de la fonction publique qui sert de référence pour le calcul des salaires, cette augmentation devant être au moins égal au taux de l'inflation.

Devant le refus de la direction, la CFDT a cherché dans un esprit de responsabilité des alternatives à ce refus pour permettre aux salariés de préserver leur pouvoir d'achat, sans compromettre pour l'avenir la politique salariale du Secours Catholique.  
Pour cela je fais référence à mon courrier du 22 novembre 2010 que je vous ai fait parvenir par mail.

Nous sommes obligé de constater que la direction a choisi de privilégier principalement des augmentations individuelles décidées par directions au siège et par espaces régionaux. Nous sommes opposés à cette politique. Ces augmentations individuelles sont peu lisibles et arbitraires (sans possibilités réelles de recours).

Les primes proposées pour les employés et les TAM sont dérisoires et ne préserveront pas le pouvoir d'achat d'une part non négligeable de salariés.

Dans ce contexte, alors que la santé économique du Secours Catholique est relativement bonne, nous laissons l'entière responsabilité à la direction de sa politique salariale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Georges Bazaillas  
Délégué syndical CFDT

Copies :

Monsieur Alain Pellé secrétaire général du syndicat CFDT des mouvements et associations  
Madame Leila Martin inspectrice du travail  
Madame Houria Miraucourt déléguée syndicale CFTC  
Madame Maryse Capdevielle déléguée syndicale FO

Monsieur Denis Valier  
Directeur des ressources Humaines  
Secours Catholique

Paris le 22 novembre 2010-

Objet : NAO propositions sur les salaires

Monsieur,

La CFDT a étudié avec attention votre proposition 9 novembre 2010 concernant les salaires au Secours Catholique.

Je vous rappelle que notre demande première est l'augmentation du point de la fonction publique du montant de l'inflation.

Devant votre refus nous avons proposé une alternative qui à nos yeux permettait de préserver le pouvoir d'achat de tous les salariés. Cette proposition tient compte de la bonne santé économique du Secours Catholique. Nous pensons que l'implication des salariés et leur sérieux, quelque soit leur niveau de responsabilité, est un élément qui explique la confiance que nous accordent les donateurs et donc la bonne santé économique de l'association.

La prime de 260 brut net pour chaque salarié et 1000 points supplémentaires pour reconnaître l'implication importante de certains nous semblait une proposition raisonnable que vous n'avez pas voulu retenir.

Vous souhaitez conserver pour des raisons qui nous paraissent obscures le principe de la récompense individuelle sous forme de points supplémentaires.

Néanmoins afin de ne pas fermer la négociation nous vous faisons une nouvelle proposition :

Pour les employés une prime de 195 euros brut

La mesure d'ancienneté

350 points pour les augmentations individuelles

Pour les TAM une prime de 182 euros brut

La mesure d'ancienneté

2000 points pour les augmentations individuelles

Pour les cadres une prime de 156 euros brut

2500 points pour les augmentations individuelles

Nous souhaiterions avoir votre réponse lors de la rencontre du 24 novembre 2010.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Georges Bazaillas  
Délégué syndical CFDT

Franck Dubois  
Délégué syndical supplémentaire CFDT